





2/2

- la mise en place des dispositifs en faveur de la réussite éducative : contribution à la nouvelle politique de l'éducation prioritaire, élèves en situation de handicap,
- le décrochage scolaire,
- l'amélioration de la continuité des apprentissages du primaire au secondaire,
- le développement des usages du numérique dans les établissements,
- la formation des formateurs : ingénierie de l'accompagnement (vivier de formateurs...),
- la formation ouverte à distance (FOAD) et hybride.

Par ailleurs, la formation en alternance des nouveaux enseignants et des néo-titulaires demeure une priorité académique, en collaboration avec l'ESPE de Toulouse Midi-Pyrénées (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation).

La DAFPEN est à votre disposition pour vous aider à surmonter les difficultés que vous pourriez éventuellement rencontrer.

Je vous remercie pour votre engagement au service de la formation des personnels de l'éducation nationale, et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

/ Hélène BERNARD